



Le Secrétaire général
01 55 82 83 06
cabsq@cgt.fr

Au Syndicat CGT Territoriaux
Mairie du Havre
1517 Place de l'Hôtel de Ville
CS 40051
76084 LE HAVRE cedex

cgt.territoriaux@lehavre.fr

Montreuil, le 22 février 2018

Chers Camarades,

La Commission exécutive confédérale a pris de nouveau connaissance hier de l'acharnement visant notre Camarade Michaël et des risques importants de révocation de la fonction publique qui pèse sur lui par le rendu attendu du Conseil de discipline.

Non content d'avoir entraîné Michaël devant les tribunaux et l'avoir fait condamner lourdement à 9 mois de prison avec sursis et 15 500 euros de dommages et intérêts à la Ville du Havre, le Conseil de discipline a donné un avis favorable à la révocation sur lequel le Maire du Havre aura à se prononcer sous quinzaine.

Cette situation démontre une attitude revancharde, scandaleuse et inacceptable et participe une fois de plus dans un contexte social où des enjeux sociétales sont posés de criminaliser l'action syndicale et tente de faire baisser la tête des salariés en faisant des exemples à partir de ceux qui appellent à la relever dans l'intérêt public et collectif.

Répondre aux revendications des personnels par la demande de sanctions judiciaires puis disciplinaires avec révocation est loin d'être la meilleure façon de promouvoir le dialogue sociale et l'écoute et la concertation tant vanté et prôné par l'exécutif.

Le tout arbitraire tend à devenir la règle, tant dans le privé où de nombreux militants ont affaire à la justice que dans le public, vise à casser toute force de résistance en démantelant notre modèle social.

Malgré cela, les salariés, les personnels mais aussi les retraités et privés d'emploi n'ont de cesse de résister à l'injustice et au recul social qui s'installe tous les jours un peu plus dans notre pays. Des journées d'action se multiplient dans nombre de professions mettant notre organisation en responsabilité de faire converger ces dernières afin que celles-ci débouchent sur des luttes gagnantes et contribuent à dessiner d'autres choix de société pour le monde du travail.

Pour cela, l'action syndicale doit être renforcée et non pas criminalisée.

Michaël est de ceux dont on dit que quand l'on touche à un de nos militants, on touche à toute la CGT. Il doit retrouver son poste de travail aux côtés de ses collègues afin de mener à bien sa mission de service public auprès de ses concitoyens.

En cela, le premier magistrat de la ville qu'est le maire du Havre se doit ne pas prendre le parti de la double peine et être le garant de l'apaisement.

J'apporte tout le soutien de la CGT à Michaël et au Syndicat CGT de la Ville du Havre pour mettre en échec l'atteinte inique que vit Michaël.

Soyez assurés que toute la CGT est mobilisée pour que justice soit rendue à Michaël.

Bien fraternellement,

Philippe MARTINEZ
Secrétaire général de la CGT

Copie à la FD des Services publics